

## Table des matières

1	ECHO D'ILE-DE-FRANCE – 14/09/2018 –.....	1
2	Hidalgo/Pécresse : Polémique autour de la ligne 13 du métro.....	2
3	Comment la région Île-de-France compte nettoyer l'air du métro .....	3
4	Grand Paris : c'est le moment de tester les transports à la carte.....	4
5	Paris : avis (presque) favorables pour la piétonisation des arrondissements centraux ....	5
6	L'exécutif renonce à supprimer en totalité l'« exit tax ».....	6
7	Les professions réglementées de nouveau dans le viseur .....	7
8	Retards de paiement : un nouveau dispositif pour protéger les PME.....	9
9	Benjamin Smith, le nouveau patron canadien d'Air France-KLM, entre en piste.....	11
10	Alerte aux faux sites administratifs .....	14
11	« Radio France ne peut pas être absente de la vidéo » .....	15
12	Jean-Michel Blanquer au <i>Figaro</i> : «Priorité au pouvoir d'achat des professeurs».....	18
13	Plan Santé : comment le gouvernement va redessiner la carte hospitalière .....	20
14	La téléconsultation médicale remboursable débute ce samedi : mode d'emploi.....	22
15	Assemblée nationale : bataille au sein de LaREM pour décrocher la tête du groupe.....	24
16	De quoi le progressisme de Macron est-il le nom? .....	25
17	L'Arménie en quête d'investisseurs français.....	28
18	Donald Trump finalise sa nouvelle salve de tarifs douaniers contre la Chine.....	29

## ::: ILE-DE-FRANCE

### 1 ECHO D'ILE-DE-FRANCE – 14/09/2018 –

## Un rapport critiqué par le Medef Ile-de-France

### RÉACTION

Sans surprise, l'organisation patronale a accueilli froidement les préconisations de Gilles Carrez prévoyant de solliciter davantage les entreprises de la région.

« Les entreprises franciliennes ne peuvent servir de variables d'ajustement aux dérapages budgétaires quels qu'ils soient ! » Eric Berger, le président du Medef Ile-de-France, a accueilli pour le moins froidement les mesures énoncées dans le rapport du député Gilles Carrez pour financer le Grand Paris Express. Rapport qui préconise de solliciter davantage les entreprises de la région via une majoration des taxes: taxe sur les bureaux (TSB), taxe spéciale d'équipement (TSE) et taxe de séjour. Une addition qui se chiffrerait à 150 millions supplémentaires chaque année

pour la seule TSB dont les entreprises se passeraient bien. Car « contrairement aux perceptions de l'opinion, les prélèvements sur les entreprises sont remontés au niveau des pics de 2013 et 2015, affirme l'organisation patronale dans un communiqué. Et les entreprises franciliennes sont davantage taxées que la moyenne française, notamment du fait de l'importance du versement transport, des différentes taxes spécifiques et de la CVAE (Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises), impôts sur les facteurs de production qui pénalisent les entreprises à haute valeur ajoutée qui caractérisent le

tissu économique francilien. »  
« Financer les infrastructures en augmentant les impôts de production dégrade irrémédiablement la compétitivité des entreprises », ajoute Geoffroy Roux de Bézieux, le président du Medef, qui rappelle que « les entreprises françaises supportent un écart de taxation de près de 7 points de PIB, soit 140 milliards d'euros par rapport à leurs concurrentes de la zone euro ».  
Dans son rapport, Gilles Carrez évoque, lui, « une véritable logique économique, le Grand Paris Express étant un projet essentiel pour l'attractivité internationale fran-

cilienne et pour la mobilité sur le territoire, l'enjeu des lieux de travail en train d'être créés étant un facteur import-

### GRATUITÉ DES

Dans ce même communiqué, l'Ile-de-France s'oppose à la gratuité des transports évitant de porter elle aussi d'intrinsèque \*: « la grande majorité des voyageurs, donc plus d'investissements et plus d'investissements de ressources fin-

## 2 Hidalgo/Pécresse : Polémique autour de la ligne 13 du métro



**Après les annonces de Valérie Pécresse, présidente d'Ile-de-France Mobilités, sur les mesures lancées pour améliorer la ligne 13, la mairie de Paris est montée au créneau.**

« L'urgence est au remplacement du matériel roulant » affirment dans un communiqué commun la ville de Paris et le département de la Seine-Saint-Denis, jeudi soir, en réponse aux choix de la Région.

Mercredi, à l'occasion d'une visite du poste de commandement de la ligne 13, Valérie Pécresse, présidente de la région Ile-de-France, et Catherine Guillouard, présidente de la RATP, [ont annoncé des mesures pour améliorer le confort des voyageurs de la ligne 13](#), troisième en terme de fréquentation après la 1 et la 4 : focus sur la propreté, retrait de quelques strapontins ou encore nouveau matériel en 2026. La solution résidant, selon elles, dans l'arrivée de la ligne 14 en 2020, avec moins 25 % de voyageurs.

Pas suffisant pour Paris et la Seine-Saint-Denis qui assurent dans un communiqué : « La Région Ile-de-France n'a absolument pas pris la mesure des difficultés. Il est inacceptable que les habitants de nos territoires attendent encore huit ans pour bénéficier d'un service de transports publics de qualité ». Invitant la Région à « revoir sa copie et faire de la ligne 13 du métro une vraie priorité », les deux collectivités réclament « sans attendre (de) déployer de nouvelles rames de type « boa » ».

Un communiqué auquel Valérie Pécresse s'est empressée de répondre, ce vendredi matin via Twitter : « Il faut cinq ans pour faire arriver un métro neuf sur une ligne. Qui dirigeait Ile-de-France Mobilités il y a 5 ans ? Jean-Paul Huchon, Anne Hidalgo, Stéphane Troussel ».

*Il faut cinq ans pour faire arriver un métro neuf sur une ligne. Qui dirigeait Ile-de-France Mobilités il y a 5 ans? Jean-Paul Huchon, Anne Hidalgo, Stéphane Troussel...Les voyageurs de la [#Ligne13](#) doivent savoir qui est vraiment responsable de la situation actuelle!  
<https://t.co/vYFAPdwhW0>*

*&mdash; Valérie Pécresse (@vpecresse) [September 14, 2018](#)*

### **Prolongement de la ligne 14...**

En fait, c'est dans les années 2000, que le Stif - future Ile-de-France Mobilités, présidé à l'époque par Jean-Paul Huchon (PS) - décide de se concentrer d'abord sur la rénovation des infrastructures pour améliorer la ligne 13 : installation de portes palières, système Ouragan pour réduire l'intervalle entre les trains, etc. Les résultats de ces équipements sont visibles aujourd'hui, avec 7 points de ponctualité gagnés entre 2010 et 2018.

C'est aussi en 2006 que prolongement de la ligne 14 est décidé jusqu'à la mairie de Saint-Ouen. Puis, en septembre 2016, une réunion du nouveau conseil d'administration du Stif - passé sous l'ère Valérie Pécresse et à laquelle certains élus socialistes parisiens sont absents - décide d'avancer le

renouvellement du matériel de la ligne 13 à 2026 au lieu de 2030. Un calendrier décidé en fonction des contraintes techniques, de l'état des autres lignes ainsi que des possibilités des constructeurs.

Mais pour d'autres élus d'IDFM, comme Jacques Baudrier (PC) : « La question du matériel ne change finalement pas rien. Le vrai déchargement de la ligne 13 sera une conjonction du prolongement de la ligne 14 et du bouclage de la ligne 15 du Grand Paris Express, qui passe par Saint-Denis. Avec le report du calendrier à 2030, c'est le gouvernement qui a condamné les usagers à vivre la sursaturation jusqu'en 2030 ».

**Jila Varoquier**

## LE POINT – 17/09/2018

### 3 Comment la région Île-de-France compte nettoyer l'air du métro



Selon une étude 2008, la teneur en PM 10 pouvait être 10 fois plus importante sur les quais du métro qu'à l'extérieur.

#### Cinq entreprises vont bientôt pouvoir tester des méthodes destinées à venir à bout de la pollution dans les couloirs du métro, explique le [« JDD »](#).

Dans les couloirs du métro, vous pensiez sans doute être à l'abri de la pollution des rues de la capitale. Or, si les transports en commun sont utiles pour lutter contre la pollution atmosphérique, [ils sont aussi un véritable nid à particules fines](#). On y trouve des densités largement supérieures à celles présentes en surface, rappelle [Le Journal du dimanche](#). Selon Airparif, l'organisme indépendant chargé de surveiller la qualité de l'air, ce sont les concentrations en particules PM 10 et PM 2,5 qui posent notamment problème. La raison ? Les systèmes de freinage, l'usure des rails ou même les passagers eux-mêmes lors des pics d'affluence.

Pour améliorer les choses, la région Île-de-France a lancé en juin un plan baptisé « Changeons d'air », comprenant un volet consacré aux transports en commun doté d'un budget d'un million d'euros. « Nous menons une lutte tous azimuts contre la pollution de l'air et en particulier dans les transports souterrains particulièrement exposés. Des millions de personnes sont concernées quotidiennement », insiste [Valérie Pécresse](#), la présidente [LR](#) de la région. Cinq entreprises ont été retenues à la suite de l'appel d'offres lancé avec la [RATP](#), la [SNCF](#), Airparif et Île-de-France Mobilités.

#### Trois tests grandeur nature

Parmi celles-ci, trois vont pouvoir tester leurs solutions en conditions réelles. Leurs méthodes seront mises à l'épreuve aux stations Châtelet (ligne 4), Franklin-Roosevelt (ligne 1) et Avenue-Foch (RER C). Ainsi, Air Liquide pourra tester son système basé sur une ionisation positive, Suez mise lui aussi sur le même genre de technologie, alors que Starklab parie sur une technologie de « traitement de l'air par filtration humide ». Les trois entreprises ont reçu des subventions de la région allant de 130 000 à 200 000 euros.

Les tests seront lancés avant la fin de l'année pour une durée de 3 à 6 mois. Les conclusions seront rendues à l'automne 2019. Les deux autres entreprises en sont encore au stade de la recherche et du développement. Leurs tests seront menés en laboratoire ou sur des rames vides. Pour l'heure, l'objectif de la région est surtout... de rassurer les usagers.

## LE PARISIEN – 17/09/2018

### 4 Grand Paris : c'est le moment de tester les transports à la carte



PARIS. On voit de plus en plus de gyropodes dans les rues de Paris.

Ce véhicule électrique monoplace sur lequel l'utilisateur se tient debout peut être un bon complément dans les déplacements parisiens.

**La semaine européenne de la mobilité, qui débute ce lundi, a pour thème la « multimodalité ». L'occasion de tester différents modes de transports pour un même trajet.**

Il y a le métro et le train, bien sûr. Mais aussi le bus, les navettes autonomes, le vélo et la trottinette électrique, le hoverboard, le gyropode ou encore le covoiturage et la voiture en libre-service... Une offre francilienne pléthorique pour se déplacer. Pourtant, passer de l'un à l'autre pour un même trajet n'est pas encore fluide.

La semaine européenne de la mobilité, qui débute ce lundi, a, cette année, comme thème, « la multimodalité ». En clair, passer d'un mode de transport à l'autre pour aller d'un point A à un point B. Et l'objectif, selon le ministère de la transition écologique et solidaire, est justement d'encourager « tous les usagers à explorer les options de déplacements existantes sur leurs trajets quotidiens ».

#### **Offres spéciales et réductions de tarifs**

Drivy, loueur de voitures, COUP, et Ofo, qui proposent respectivement des scooters électriques et des vélos en libre-service, lancent également, tous ensemble, un défi aux Parisiens, celui de [passer un mois sans véhicule personnel](#). La RATP propose de son côté jusqu'au 14 octobre, à tous les utilisateurs du tramway T3a, de compléter leurs trajets avec un vélo Ofo, en leur offrant 30 % de réduction sur les tarifs.

Car, selon Stéphane Beudet, vice-président de la région en charge des Transports : « La multimodalité permettra de désaturer les réseaux. Les trains et les routes sont saturés parce que mal utilisés, estime-t-il. Personne ne fait glisser les heures de pointe. On surinvestit donc dans les transports en commun pour quelques heures. Alors, le reste du temps, nous avons l'un des réseaux les plus performants ». Quant à la route, ajoute-t-il : « si l'on passait de 1,1 à 1,8 personne dans une voiture, on ferait sauter les bouchons ».

Pour l' élu, « la modalité, de demain, dans l'idéal, c'est cela : je prends ma voiture à Courcouronnes (91), et une appli me dit qu'il y a une place dans un parking relais un peu plus loin afin que je prenne le train et que je gagne ainsi 20 minutes ».

**« Tout le monde cherche encore le modèle économique »**

Un idéal, pour la réalisation duquel il faudra encore attendre. En cause, la disponibilité encore relative de certains modes de transports. Par exemple, le Vélib - toujours en peine dans son déploiement - ou les trottinettes, dont les offres en libre-service commencent juste. C'est aussi l'offre trop rare de covoiturage, qui se heurte aux contraintes horaires et des heures de retour pas toujours fiables. « Oui, c'est encore un peu balbutiant, reconnaît Aymeric Weyland, Manager Général d'Autonomy, société organisatrice du salon sur la mobilité urbaine à la Villette du 18 au 20 octobre prochains. Tout le monde cherche encore le modèle économique ».

Surtout, il manque encore cette « super » appli qui permettra d'agréger les modes et proposer le parcours le plus rapide. L'application Citymapper offre déjà quelques solutions. Ile-de-France Mobilités planche aussi à intégrer toutes ces données sur son application Via Navigo « Nous allons également tester une voie dédiée sur une dizaine d'autoroutes à la fin de l'année, la billettique par téléphone, la location électrique longue durée, poursuit Stéphane Beudet. Et c'est l'ensemble de ces avancées, collées l'une à l'autre, qui permettra de réussir. Il faut un peu de patience et une volonté politique forte ».

**Jila Varoquier**

## **LE PARISIEN – 17/09/2018**

### **5 Paris : avis (presque) favorables pour la piétonisation des arrondissements centraux**



**Si des voitures ont tout de même circulé dans la capitale, dans le centre de Paris on avait être favorable à la piétonisation chaque premier dimanche du mois.**

Des rues prises d'assaut par les piétons, cyclistes et skateurs... Il ne faudra pas attendre la prochaine édition de la journée sans voiture de septembre 2019 pour revoir ces scènes inhabituelles dans une capitale.

Comme le Parisien l'annonçait dans son édition de samedi, [le centre de Paris sera piéton, à l'exception des grands axes](#), le premier dimanche de chaque mois à partir du 7 octobre prochain. Promesse de campagne d'Anne Hidalgo, cette nouvelle restriction de circulation s'inscrit dans le prolongement de la piétonisation de la partie haute des Champs-Élysées en œuvre depuis mai 2016.

La décision est plutôt bien accueillie à la veille du lancement de la première édition de cette nouvelle zone Paris Respire Centre. « C'est une bonne idée. C'est sympa de se promener dans les rues pittoresques du Marais sans subir la pollution ni le bruit des voitures », s'enthousiasme Charlotte, responsable d'un des restaurants installé dans le BHV-Marais. Si la mesure semble séduire Parisiens et touristes, ne risque-t-elle pas d'avoir un impact sur le commerce en détournant une partie de la clientèle qui vient faire ses courses en voiture le dimanche. « Le Marais déjà un lieu très prisé par les piétons. Les banlieusards comme moi ont pris l'habitude de laisser leur voiture au garage car les prix des parkings ont flambé. Alors, je ne pense pas que cette mesure aura un impact négatif sur la fréquentation des commerces du centre de Paris », avance la jeune femme. Ce n'est pas l'avis de ce vendeur du BHV qui redoute au contraire une baisse de la fréquentation les dimanches où les nouvelles restrictions de circulation seront en vigueur. « Nous avons des clients qui viennent chercher leur marchandise en voiture. Ils iront acheter leur matériel ailleurs ou bien reporteront leur achat la semaine suivante. »

## Les chauffeurs de taxi pas d'accord

Karim, serveur dans un restaurant du cœur de Paris, ne partage pas cet avis. « Cette mesure est très attendue par les Parisiens qui ne supportent plus de respirer un air pollué. Les gens seront plus nombreux dans les rues et cela aura des effets positifs sur le commerce ». Ce quadra, en revanche sera impacté personnellement par le dispositif : « J'habite en Seine-et-Marne, à Fontainebleau. Si j'emprunte ma voiture les dimanches où le centre est piétonnisé, je serai obligé d'arriver avant la mise en place du dispositif. Si je viens en transports en communs, je serai contraint de me faire héberger à Paris car il n'y a pas de train le dimanche soir. »

Quant aux chauffeurs de taxi, ils ne voient pas la mesure d'un bon œil. « Encore une mesure anti-voitures, s'agace Laurent, au volant de son véhicule hydrogène. Avec la fermeture de quais et les travaux qui s'éternisent, c'est difficile de circuler dans Paris. Ce matin, je suis resté bloqué près de 30 minutes à Bercy avec des clients à bord. La situation ne va pas s'arranger. »

**En savoir plus :** <http://www.leparisien.fr/paris-75/paris-avis-presque-favorables-pour-la-pietonnisation-des-arrondissements-centraux-16-09-2018-7890654.php>

Christine Henry

## ∴ ECONOMIE

LES ECHOS – 17/09/2018

### 6 L'exécutif renonce à supprimer en totalité l'« exit tax »



**L'« exit tax », dont Emmanuel Macron avait annoncé la suppression en mai, sera simplifiée dans le projet de loi de finances. La taxe ciblera les cessions intervenant moins de deux ans après l'expatriation du contribuable, au lieu de quinze actuellement.**

Les entrepreneurs ne pourront pas « divorcer » si facilement de la France, après y avoir créé leur entreprise. Selon plusieurs sources, le projet de loi de finances ne supprimera pas totalement l' « exit tax », une décision annoncée en mai par [Emmanuel Macron dans le magazine « Forbes »](#). Le gouvernement s'oriente vers une évolution de ce dispositif, destiné à freiner les départs d'entrepreneurs à l'étranger.

« *Il s'agirait plutôt d'un réaménagement et d'une simplification* », indique-t-on au sein de la commission des Finances à l'Assemblée nationale. Plus précisément, la taxe ciblera les cessions intervenant moins de deux ans après le départ du contribuable, alors que le délai était de quinze ans jusqu'ici. Avec pour objectif d'éviter les allers-retours de courte durée, le temps d'exercer les plus-values.

« **Dispositif anti-abus** »

Pour simplifier les démarches, l'obligation de constituer une garantie auprès d'un comptable public ne concernera que les départs vers un pays n'ayant pas signé d'assistance fiscale au recouvrement.

« Nous remplaçons l' 'exit tax' par un dispositif anti-abus », résume une source à Bercy. Ces nouvelles règles s'appliqueront aux départs intervenant après le 1<sup>er</sup> janvier 2019.

Instaurée en 2011, l'« exit tax » cible les chefs d'entreprise qui transfèrent leur domicile fiscal à l'étranger. A partir du moment où un contribuable possède un certain patrimoine mobilier, il doit déclarer ses plus-values latentes, lorsqu'il quitte la France. Il paiera l'impôt sur la [plus-value](#) de cession lors de la vente de l'entreprise, si elle intervient dans un délai de quinze ans.

A la surprise générale, Emmanuel Macron avait annoncé sa suppression dans une interview à « Forbes ». Le chef de l'Etat avançait que cette taxe freinait la création d'entreprise, comparant cette décision avec le mariage. « Si vous voulez vous marier, vous ne devriez pas avoir à expliquer à votre partenaire : 'Si tu te maries avec moi, tu ne seras pas libre de divorcer' [...] Je suis pour l'idée de pouvoir se marier et être libre de divorcer », disait-il alors.

### Difficultés à fournir un chiffrage

Dans les semaines suivantes, les services de Bercy ont planché sur cette mesure pour répondre à l'annonce présidentielle. Les difficultés liées à sa disparition sont vite apparues. L'« exit tax » est un dispositif anti-abus, certes complexe, mais [beaucoup de pays européens en sont dotés](#) .

Entre les plus-values latentes, celles qui étaient en sursis (par exemple, lors d'une cession par échange de titres) ou celles qui étaient réalisées, Bercy avait du mal à fournir un chiffrage précis des recettes qui allaient être abandonnées, sachant que [les estimations allaient de 140 millions à... 6 milliards](#) , selon les méthodes employées.

### Rétroactivité

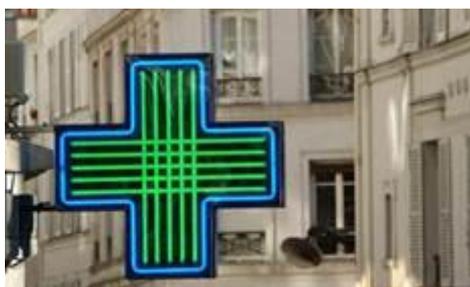
La suppression de l'« exit tax » ne se serait pas nécessairement traduite par une simplification pour les services fiscaux. En effet, sa disparition pour les départs antérieurs à janvier 2019 posait question pour des raisons de rétroactivité. Dans tous les cas, les services fiscaux auraient dû continuer à suivre pendant plusieurs années les dossiers existants.

Lors d'une audition en juin à l'Assemblée nationale, le directeur de la législation fiscale, Christophe Pourreau, a déclaré que le dispositif avait « une certaine efficacité ». Il avait laissé entendre que [le scénario d'une évolution de l'« exit tax », et non une suppression, était à l'étude](#) .

Ingrid Feuerstein

## LE FIGARO – 17/09/2018

### 7 Les professions réglementées de nouveau dans le viseur



Bruxelles encourage toujours la France à libérer davantage l'économie. L'exécutif y réfléchit sérieusement.

**Alors que l'examen du projet de loi Pacte en commission spéciale s'est terminé vendredi soir, et que le texte entrera à la fin du mois en séance, les députés et exécutif se projettent déjà dans la suite. Une brique manque en effet aux 73 articles du projet de loi. Le texte effleure à peine, si ce n'est par le biais des commissaires aux comptes et des greffiers, le sujet de l'ouverture à la concurrence des professions réglementées.**

En France, plusieurs centaines de professions, comme la charcuterie, la pharmacie ou encore la coiffure, répondent encore à cette définition. Exercer ces métiers requiert la possession d'un diplôme spécifique, d'un agrément ou d'une inscription à un ordre. Des députés de la majorité souhaitent se positionner sur le dossier. «C'est un sujet sur lequel il faudrait constituer un groupe de travail au sein de La REM pour plancher sur une proposition commune», plaide Stanislas Guerini, député LaREM de Paris. L'exécutif surveille bien sûr de près ces réflexions. D'autant que les équipes à l'Élysée connaissent bien le sujet. Elles étaient déjà en grande partie sur le pont pour la loi Macron de 2015, qui avait ouvert davantage à la concurrence le notariat ou encore les transports par autocar.

Les modalités d'un éventuel futur texte ne sont pas arrêtées. Sera-t-il issu du gouvernement ou des parlementaires? Les plus enthousiastes évoquent une nouvelle loi de «modernisation de l'économie» pour 2019, qui comprendrait des chapitres sur les professions de santé, les métiers juridiques ou encore le transport.

## **Permis de conduire**

Le gouvernement pourrait aussi procéder à des ajustements sur certains secteurs au fur et à mesure de la présentation de certains textes législatifs. Les premiers travaux lancés officiellement sur le sujet, qui se concentrent sur les auto-écoles et le permis de conduire, doivent en effet nourrir la future loi mobilité et non pas un texte «professions réglementées». Cette mission parlementaire a été confiée à Françoise Dumas, députée LaREM du Gard, et Stanislas Guerini. Cette approche sectorielle aurait le mérite de moins braquer l'opinion, en diluant les annonces au fil des lois. Si ce scénario est retenu, un texte général pourrait toutefois à minima définir le socle juridique commun à l'ensemble des professions concernées.

«On a bien conscience qu'il y a encore des sujets sur les professions réglementées mais entre la loi Pacte et le projet de loi de finances, c'est davantage une réflexion qu'un travail précis sur le sujet», précise-t-on dans l'entourage de Bruno Le Maire. Le ministre de l'Économie avait pensé introduire davantage de mesures en faveur de la concurrence dans son texte. Il y a renoncé. D'abord très pratiquement, pour une raison de temps. S'attaquer aux professions réglementées nécessite une approche interministérielle entre Bercy, le Travail, et les ministères spécialisés sur le sujet (Santé, Intérieur, Justice...).

Bruno Le Maire, qui estime en outre que l'essentiel du sujet a été réglé en 2015, hésite à en faire une priorité. Il a ainsi déclaré devant un parterre de pharmaciens au début de l'année ne pas être favorable à la vente de médicaments OTC (en vente libre) en grande surface.

L'OCDE tout comme la Commission européenne sont plus critiques. Ils estiment qu'il y a encore spécifiquement en France beaucoup à faire pour libéraliser les services. La loi Macron «a assoupli des restrictions» mais «des réformes supplémentaires pourraient cibler des restrictions spécifiques d'accès ou d'exercice jugées excessives (par exemple, les réserves d'activité, les restrictions en matière de droits de vote ou d'actionnariat, les restrictions à l'exercice d'activités pluridisciplinaires et les restrictions sous forme de numerus clausus)», écrit ainsi la Commission dans ces dernières recommandations de mars.

Certaines de ces restrictions sont justifiées par les spécificités des métiers. D'autres par de simples héritages de l'histoire. Comme les taxis parisiens, aujourd'hui concurrencés par les VTC, dont le numerus clausus avait été introduit dans les années 1930, afin d'assurer à tous les chauffeurs des revenus décents. Sans qu'il ne puisse ensuite jamais être remis en cause.

**Professions réglementées : les conditions sont réunies pour déverrouiller l'économie //**  
<http://premium.lefigaro.fr/conjoncture/2018/09/16/20002-20180916ARTFIG00143-professions-reglementees-conditions-reunies-pour-deverrouiller-l-economie.php>

**Les professions réglementées : trois exemples européens //**  
<http://premium.lefigaro.fr/social/2018/09/16/20011-20180916ARTFIG00159-les-professions-reglementees-trois-exemples-europeens.php>

**Anne de Guigné**

**LE PARISIEN – 16/09/2018**

## **8 Retards de paiement : un nouveau dispositif pour protéger les PME**



Parmi les entreprises françaises, les PME sont celles qui souffrent le plus des retards de paiement, qui les obligent parfois même à mettre la clé sous la porte.

**Les députés qui examinent la loi Pacte viennent d'adopter à l'unanimité, en commission, le principe de « l'affacturage inversé ». Explications.**

Les délais de paiement continuent de progresser en France. Alors que la loi de 2009 plafonnait leur durée à 45 jours pour le secteur privé et à 30 jours pour le secteur public, ces délais sont passés, ces dernières années, à 66 jours en moyenne pour toutes les entreprises et même à 80 voire à 120 jours pour les PME.

« La situation s'était améliorée juste après la mise en œuvre de la loi mais elle s'est de nouveau dégradée, regrette Patrick Mignola, député MoDem de Savoie, qui dirigeait auparavant une PME de carrelage. C'est toute une économie hors la loi qui se développe. Elle équivaut à 12 milliards de factures en retard. Avec pour conséquence la fragilisation d'un tissu de PME et même le dépôt de bilan de centaines d'entreprises en bonne santé mais obligées de mettre la clé sous la porte en raison de ce manque de trésorerie. »

### **Adopté à l'unanimité**

Conscients des limites de la législation, les députés qui examinent actuellement [la loi Pacte](#) au sein de la commission ad hoc de l'Assemblée nationale, viennent d'adopter, à l'unanimité, une disposition favorable aux PME qui doivent se faire payer leurs factures. Il s'agit de l'« affacturage inversé ».

Qu'est-ce que l'affacturage ? C'est une technique de financement et de recouvrement de créance. Le fournisseur remet une facture auprès d'un établissement de crédit (une banque par exemple) qui, en contrepartie, lui verse une avance. En attendant le paiement à terme de la facture par le client, l'établissement de crédit se rémunère par des intérêts payés par le fournisseur.

## Mauvais payeurs : les plus grosses amendes cette année



SOURCE : DGCCRF.

LMINFOGRAPHIE.

### Testé à l'hôpital de Créteil

C'est la double peine pour ce dernier : non seulement il peine à se faire régler, mais en plus il doit payer en attendant de toucher son argent. Avec l'affacturage inversé, ce sera au client de remettre la facture à la banque intermédiaire et de supporter le coût du dispositif, alors que le fournisseur sera payé immédiatement. « Cette mesure est l'équivalent d'un puits de trésorerie pour les TPE et les PME », se réjouit Patrick Mignola, à l'origine de cet amendement. Approuvé par le gouvernement, il sera voté en hémicycle fin septembre.

L'affacturage inversé, déjà testé dans certains établissements publics, comme l'hôpital de Créteil, fera l'objet d'une circulaire destinée à « inciter vivement » les administrations et entreprises publiques à mettre en œuvre le dispositif. « Une méthode plus contraignante aurait été contre-productive, estime Patrick Mignola. Mais je suis convaincu que les entreprises publiques et administrations sont pleinement conscientes de l'intérêt d'une telle mesure. Je fais actuellement le tour des fédérations et des confédérations professionnelles pour les convaincre à leur tour... »

### Les limites du « name and shame »

Ce n'est pas la première fois ces dix dernières années qu'une mesure est votée pour dissuader les grandes entreprises clientes d'abuser de leur position de force face à leurs fournisseurs. Parmi elles figurent le « name and shame », c'est-à-dire l'affichage public des plus mauvais payeurs, entreprises du secteur privé ou public et administrations. [Sur la dernière liste de la DGCCRF](#) (Direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes), des groupes de l'hôtellerie de luxe (Lucien Barrière) sont épinglés, mais aussi des banques (Société Générale), des grands distributeurs sur Internet (CDiscount) ou encore La Française des jeux.

Une initiative insuffisante, donc, malgré la contre-publicité générée par ce système importé des Etats-Unis. Malgré aussi l'importance des sanctions en cas de manquement au respect des délais légaux : de 75 000 € d'amende administrative pour une personne physique à 2 M€ pour une personne morale.

Jannick Alimi

## **9 Benjamin Smith, le nouveau patron canadien d'Air France-KLM, entre en piste**



Né au Canada d'une mère originaire de Hong Kong et d'un père australien, Benjamin Smith, 46 ans, est le premier étranger et le plus jeune patron nommé à la tête d'Air France-KLM.

**+ VIDEO. Le nouveau directeur général d'Air France-KLM, ex-numéro deux d'Air Canada, prend officiellement ses fonctions ce lundi.**

L'heure de l'embarquement a sonné pour Benjamin Smith. Un mois après l'annonce de sa nomination, le nouveau directeur général d'Air France-KLM prend officiellement ses fonctions ce lundi, même si, selon certaines indiscretions, l'ancien numéro deux d'Air Canada avait déjà commencé à rencontrer les principaux dirigeants du groupe. Anne-Marie Couderc, la présidente non-exécutive d'Air France-KLM, l'a annoncé vendredi en interne. « *Ben a accéléré son arrivée, a-t-elle indiqué. Je compte sur vous pour lui réserver le meilleur accueil* ».

### **Un profil original**

Sans être saluée par des hourras, l'arrivée de Benjamin Smith représente un certain soulagement mêlé d'espoir prudent chez Air France-KLM. Elle met formellement fin à une période d'incertitude de quatre mois, ouverte [par le vote de rejet du projet d'accord salarial et la démission du PDG](#), Jean-Marc Janailac. Elle constitue aussi une promesse de rupture dans l'histoire d'Air France, Benjamin Smith étant à la fois le premier étranger et le plus jeune patron jamais nommé à la tête d'Air France-KLM.

Mais c'est aussi et surtout la première fois qu'Air France-KLM se choisit un professionnel expérimenté, ayant fait toute sa carrière dans le transport aérien. Tous ses prédécesseurs, même s'ils avaient quelques connaissances du secteur, étaient issus de la haute administration française.

### **Un parcours réussi chez Air Canada**

Anne-Marie Couderc n'a manqué d'insister sur ce point : « *Ben est spécialiste reconnu du transport aérien au plan international, a-t-elle souligné. C'est un vrai passionné d'aviation. Il lui a consacré toute sa carrière professionnelle* ». Entré en 2002 chez Air Canada, après avoir dirigé sa propre agence de voyages, Benjamin Smith était jusqu'à présent resté dans l'ombre du [PDG](#) d'Air Canada, Calin Rovinescu.

Cependant, il a manifesté joué un rôle de premier plan dans le redressement d'Air Canada, en pilotant notamment la réorganisation des opérations entre les trois principaux hubs de Toronto, Montréal et Vancouver, la restructuration du cargo et le lancement de la filiale low cost Air Canada Rouge. Autant de sujets d'actualité chez Air France-KLM.

### **Le sens de la communication**

D'après quelques témoignages recueillis auprès de salariés d'Air Canada, Benjamin Smith a su se faire apprécier à ses différents postes. Perçu comme un « *homme de terrain et de dialogue* », « Ben » avait notamment pour habitude de faire la tournée des popotes plusieurs fois par an, pour expliquer ses décisions aux employés d'Air Canada.

A chaque intervention, il insistait notamment sur la nécessité pour chaque salarié, de placer le service au client au cœur des préoccupations. Un sens de la communication qui devrait lui être utile chez Air France-KLM.

### **La question des revendications salariales**

Cependant, Benjamin Smith va devoir surmonter des obstacles bien plus redoutables chez Air France-KLM. A commencer par la question des revendications salariales chez Air France. Si l'intersyndicale a finalement décidé, il y a une semaine, de ne pas déposer de nouveau préavis de grève dans l'attente de l'arrivée du nouveau directeur général, ses principaux représentants n'ont pas caché leur impatience.

[La polémique](#) suscitée par le triplement potentiel de sa rémunération - avec un fixe porté de 600.00 à 900.000 euros et une part variable qui pourrait atteindre 3,6 millions - assortie d'un [parachute doré](#) équivalent à deux ans de salaires, ainsi que l'annonce d'un accord salarial entre la direction et le syndicat de pilotes de KLM, n'ont évidemment pas arrangé les choses.

### **Mise en garde du syndicat de pilotes**

« *Toute tentative visant à repousser la conclusion d'un accord portant sur les salaires sera [...] perçue comme une attitude extrêmement mal venue* », prévient le principal syndicat de pilotes SNPL AF, qui met également en garde les dirigeants d'Air France contre la tentation d'attendre début décembre, l'élection d'un nouveau bureau du [SNPL AF](#), « *plus conciliant* », pour faire des concessions. « *Espérons que ce genre de méthode disparaîtra avec l'arrivée de notre nouveau dirigeant et que le pragmatisme l'emportera sur le dogmatisme* », écrit le SNPL AF, dont le poids reste déterminant chez Air France.

### **Négociations obligatoires**

Car contrairement à Air Canada où la direction avait pu imposer aux syndicats une révision à la baisse des accords sans que ces derniers puissent recourir à la grève, dans le cadre de la loi des faillites canadienne, Benjamin Smith ne pourra rien changer chez Air France sans en passer par un accord avec le SNPL AF.

La création d'une véritable filiale long-courrier à coûts réduits, la poursuite du développement de [la filiale low cost Transavia](#) ou l'achat de nouveaux avions régionaux plus performants pour Hop ! nécessitent notamment d'être négociés et approuvés par le SNPL AF.

### **Revoir la gouvernance**

Benjamin Smith est également attendu sur [la gouvernance](#) d'Air France et de KLM, dirigée respectivement par Franck Ternier et Pieter Elbers. Au premier est reproché, à tort ou à raison, l'échec des négociations salariales et une accumulation de difficultés opérationnelles ayant conduit à une multiplication des retards et annulations de vols cet été.

Quant au second, si son bilan à la tête de KLM semble inattaquable, le degré d'autonomie de la compagnie néerlandaise vis-à-vis du groupe, ainsi que le non-respect de l'accord initial sur la répartition de la croissance entre Air France et KLM, sont autant de sources de tensions au sein du groupe. L'ancien PDG d'Air France-KLM avait même dû renoncer à siéger au [conseil d'administration](#) de KLM. L'une des priorités de Benjamin Smith sera donc de résoudre ces problèmes de gouvernance.

### **Les choix du gouvernement**

Cependant, le succès ou l'échec du nouveau patron dépendra aussi des choix du gouvernement sur deux dossiers clefs : la réduction des charges pesant sur Air France et l'éventuelle cession des 14 % du capital encore détenu par l'Etat. Or, sur ces deux dossiers, les intentions du gouvernement sont encore très floues.

Les Assises du transport aérien, lancées en mars dernier par la ministre des Transports Elisabeth Borne pour réfléchir aux moyens d'améliorer la compétitivité du transport aérien français, tardent à déboucher sur des mesures concrètes. Initialement attendus pour septembre, les arbitrages interministériels ont pris du retard et ses « conclusions » ne seront pas connues, au mieux, avant la mi-octobre. Mais certains évoquent déjà un report à la fin de l'année.

### **Le boulet des charges françaises**

Le diagnostic est pourtant bien connu. Avec des charges sociales et des taxes très supérieures à celle de nos voisins européens, le transport aérien français - et Air France en particulier - est lourdement pénalisé. Selon les chiffres d'Air France-KLM, ces charges sociales représenteraient à elles seules, un écart de coût de 400 à 700 millions d'euros avec les autres grandes compagnies européennes.

« Pour un salaire net de 100, le coût total - charge et taxes incluses - s'élève à 274 en France, 210 en Allemagne et 106 à Dubaï », expliquait l'an dernier, Jean-Marc Janaillac. Selon le directeur général d'Air France, Franck Ternier, la différence entre le montant des charges d'Air France et de KLM serait égale à l'écart entre leurs résultats d'exploitation 2017 (588 millions d'euros pour Air France contre 910 millions pour KLM).

### **Des décisions attendues**

Mais pour l'heure, la seule décision actée est une baisse de la majoration de la taxe d'aéroport à compter du 1er avril, ramenée de 1,25 euro à 0,9 euro par passager. Ce qui aurait permis aux compagnies d'économiser 50 millions d'euros, sur un montant total de plus d'un milliard d'euros de taxes acquitté chaque année par les compagnies françaises. L'une des principales revendications des compagnies aériennes - le plafonnement des charges patronales pour les hauts salaires de navigants, qui représentent à elles seules un surcoût de 400 millions pour Air France comparé à Lufthansa - ferait encore l'objet d'une étude d'impact sur le budget de la Sécurité sociale et ne figurera probablement pas au menu du prochain projet de loi de finances.

La question de la prise en charge par l'Etat des dépenses de sûreté - aujourd'hui entièrement à la charge des compagnies - se heurte également à un problème budgétaire : où trouver les 800 millions d'euros nécessaires au financement des nouveaux détecteurs d'explosifs qui seront obligatoires en Europe à partir de 2020 ? Quant à la fameuse taxe de solidarité - destinée à financer la lutte contre les épidémies dans les pays africains et qui ne pèse que sur le transport aérien - sa suppression est exclue. Il serait seulement question de plafonner le montant des versements et d'élargir son assiette à d'autres secteurs.

**VIDEO. Après Benjamin Smith chez Air France, qui sont les autres patrons étrangers du CAC 40 ?** <https://www.lesechos.fr/industrie-services/tourisme-transport/0302261362684-benjamin-smith-le-nouveau-patron-canadien-dair-france-klm-entre-en-piste-2205433.php>

**Bruno Trévidic**

**LE PARISIEN – 17/09/2018**

## 10 Alerte aux faux sites administratifs

### Ce qui doit vous alerter

#### ❗ Les premiers sites affichés par les moteurs de recherche

Ils ne mettent pas en avant les sites officiels mais ceux qui paient pour être mieux référencés.

#### ❗ Un site basé à l'étranger

Consultez les mentions légales pour identifier la nature du site et son exploitant.

#### ❗ On vous demande de payer

Avant de procéder à un paiement, vérifiez bien la nature de la prestation. Certains sites proposent de vous vendre un document administratif à 1 € alors qu'il est gratuit en réalité ou que vous souscrivez à un abonnement d'un montant mensuel bien supérieur.

#### ❗ Des faux artifices pour tromper votre vigilance

un drapeau bleu-blanc-rouge, un faux logo de l'administration une Marianne...

#### Pour limiter les risques

- ✓ Privilégiez le portail de l'administration [www.service-public.fr](http://www.service-public.fr) qui recense tous les sites officiels.
- ✓ Vérifier l'URL : les sites officiels de l'administration française se terminent par « [gouv.fr](http://gouv.fr) » ou « [.fr](http://fr) ». **Jamais par « [gouv.org](http://gouv.org) », « [gouv.com](http://gouv.com) » ou « [gouv](http://gouv) ».**
- ✓ Ne révélez jamais d'informations personnelles sur un site non officiel. Vérifiez que le site est sécurisé (URL commençant par [https](https://)).



**Un million de Français sont abusés chaque année par ces escroqueries sur Internet, pour un préjudice estimé à 150 M€. Le gouvernement lance une campagne de sensibilisation.**

Demander un acte de naissance, s'inscrire sur les listes électorales, ou encore refaire sa carte grise après l'avoir perdue : désormais, il est possible d'effectuer ces démarches administratives sur les sites Internet officiels des organismes concernés. Rien de plus simple.

Sauf que les arnaques aux faux sites administratifs font un million de victimes chaque année en France, [selon la Direction générale de la concurrence](#), de la consommation et de la répression des fraudes (DGCCRF). Et le préjudice estimé s'élève tout de même à 150 M€ par an.

Inadmissible pour la secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'Économie et des Finances, Delphine Gény-Stephann, qui lance ce lundi une campagne d'information nationale pour alerter les Français et donner au passage quelques recommandations pour repérer les adresses frauduleuses. « Quand on subit ce type d'arnaque en ligne, c'est coûteux, et surtout cela brise la confiance dans les démarches administratives, dans le numérique », confie-t-elle.

### **Abonnement à un service inutile...à votre insu**

Un moment d'inattention suffit pour se faire tromper par ces sites aux allures officielles. Logo du service public, drapeau bleu-blanc-rouge, Marianne : tout est là pour inspirer confiance à l'internaute. Afin d'éviter les pièges, mieux vaut donc ouvrir l'œil et prendre son temps. L'idéal : consulter le site officiel de l'administration – [www.service-public.fr](http://www.service-public.fr) – pour obtenir directement l'adresse de la vraie plateforme qui propose le document recherché. Ainsi que son prix réel !

Dans les faits, rares sont les pièces administratives payantes. Mais les escrocs redoublent d'ingéniosité pour vous extorquer quelques dizaines d'euros en trois clics. La fraude du moment ? Vous abonner, à votre insu, à un service inutile. Exemple avec ce faux site d'actes de naissance, où l'on propose de vous envoyer votre document pour 1 €, alors que le service est normalement gratuit. Non seulement vous payez, mais en plus vous vous retrouvez abonné sans le savoir. Et prélevé de plusieurs dizaines d'euros régulièrement !

### **Un juge d'instruction mène l'enquête**

Une douzaine de nébuleuses – chacune à l'origine de nombreux sites illégaux – ont été ciblées par les agents de la DGCCRF. Plus d'une demi-douzaine de sociétés ont déjà fait l'objet de procès-verbaux de délits pour pratiques commerciales trompeuses et un juge d'instruction a même été désigné pour se charger de trois dossiers en raison de l'ampleur des pratiques et de leur dimension internationale.

« Si nous voulons que la transformation du numérique soit bénéfique pour notre économie, nous devons renforcer la protection des consommateurs », alerte Delphine Gény-Stephann, en déplacement ce lundi à Morlaix (Finistère) dans le Centre de surveillance du commerce en ligne, spécialisé dans les contrôles de ces pratiques illégales.

**En savoir plus :** <http://www.leparisien.fr/economie/alerte-aux-faux-sites-administratifs-16-09-2018-7890711.php>

**Aurélie Lebellet et Matthieu Pelloli**

## **LE MONDE – 15/09/2018**

### **11 « Radio France ne peut pas être absente de la vidéo »**



**Sibyle Veil, PDG du groupe, œuvre à un projet commun à toutes les radios françaises sur le numérique.**

Sibyle Veil a succédé à Mathieu Gallet à la présidence de Radio France, en avril. Elle prône la continuité mais aussi certains changements, dont une nouvelle organisation annoncée jeudi 13 septembre. Pour adapter Radio France au numérique, elle défend à la fois le son et l'acquisition d'un savoir-faire dans la vidéo. Pour la distribution, elle justifie la présence sur les réseaux sociaux mais recherche également une « *indépendance* » vis-à-vis des grandes plates-formes américaines : elle annonce un projet d'application bâti en collaboration avec toutes les radios françaises.

### **Votre première rentrée n'est-elle placée que sous le signe de la continuité ?**

Notre groupe est leader grâce à nos audiences excellentes et au dynamisme de nos formations musicales. Cela nous permet d'envisager favorablement le nouveau cap de modernisation de l'entreprise. J'ai été nommée sur un programme de transformation de la radio et de ses métiers. J'ai ainsi annoncé jeudi aux représentants des salariés une nouvelle organisation qui, notamment, regroupe tous les services de production de Radio France au sein d'une seule direction du numérique et de la

production du média global. Je lance ce chantier parce que j'ai la conviction que la radio est un média d'avenir : agile, en interaction avec le public et accessible en mobilité. Dans un monde où la commande vocale se généralise sur les appareils numériques, nous sommes les mieux placés.

### **Comment cette direction va-t-elle travailler ?**

La modernisation engagée vise à permettre à toutes les chaînes de produire en tant que média global, à la fois du son, de la vidéo et du texte. L'objectif est de pouvoir décliner un seul programme sous différents formats, en l'adaptant à toutes les plates-formes et à tous les publics. C'est notre mission de service public. Les usages se transforment. Les podcasts, qui permettent de choisir le moment où l'on écoute son programme, ont constitué une première étape, et nous en sommes le premier acteur en France. Nous voulons aller plus loin avec une offre personnalisée.

### **Sous quelle forme ?**

Nous allons lancer début 2019 une application qui permettra à l'auditeur d'ouvrir un compte et de bâtir sa propre radio. C'est un nouveau défi, qui demande un investissement technique. Nous allons ainsi pouvoir séduire des publics qui ne veulent plus se contenter de la grille d'une station en linéaire.

### **Investir sur le média global, n'est-ce pas sacrifier le son ?**

Bien au contraire, avec les commandes vocales et les enceintes connectées, la voix est la nouvelle frontière du numérique, et nous continuerons d'investir massivement sur le son, qui est notre cœur de métier. Mais dans le même temps, l'usage du smartphone est massif. Les plus jeunes générations sont habituées à regarder des vidéos, à avoir des images avec le son : nous ne pouvons pas être absents.

### **Radio France doit-elle déverser gratuitement ses contenus sur les grandes plates-formes comme YouTube ou Facebook ?**

Nous devons aller chercher les publics là où ils sont. Ces grandes plates-formes internationales ont su séduire les jeunes. Nous avons donc une stratégie très offensive sur les réseaux sociaux. Cependant, nous sommes conscients qu'une partie de la valeur que nous créons est captée par ces acteurs. Au bout du compte, l'Europe est perdante, économiquement, culturellement et démocratiquement. Si la création n'est pas rémunérée, elle s'assèche. C'est pourquoi je salue le vote du Parlement européen sur la directive droits d'auteur, qui est une première étape.

Nous devons construire notre indépendance technologique. Nous développons donc aussi nos propres plates-formes et nos applications, mais en veillant à répondre aux usages qui se sont imposés. D'où notre volonté de créer des outils de recommandation et de personnalisation, une audiothèque où les utilisateurs peuvent stocker leurs émissions préférées...

Radio France doit avoir un rôle constructif dans l'écosystème de la radio. C'est pourquoi nous fédérons d'autres acteurs français pour bâtir des propositions alternatives. Nous travaillons depuis plusieurs mois avec les autres radios sur un « player » dont nous aurons collectivement la maîtrise et qui permettra un accès à l'ensemble des stations françaises à partir d'une seule interface. Nous espérons voir ce projet aboutir dans quelques mois. Et nous collaborons avec d'autres acteurs en Europe. Il est essentiel d'unir nos forces face aux plates-formes américaines et de créer des antidotes à l'uniformisation culturelle.

### **Sur les voitures connectées, où en sont vos projets ?**

C'est un enjeu prioritaire, car les véhicules constituent le deuxième lieu d'écoute de la radio. Les voitures vont être progressivement équipées d'interfaces numériques, notamment avec le réseau 5G. Le player commun sur lequel nous travaillons avec les autres radios doit nous permettre d'y être présents. Nous expérimentons aussi le son en 3D et le son spatialisé, afin que la radio garde toute sa puissance lorsqu'elle sera concurrencée par l'image dans l'habitacle des véhicules.

### **Votre budget va baisser de 20 millions d'euros à l'horizon 2022, comment s'adapter ?**

C'est une trajectoire très exigeante, car Radio France a déjà réalisé des économies très importantes. Mon objectif est d'engager la transformation de l'entreprise. Celle-ci devra induire des économies. Il nous faudra aussi faire des choix, dans le dialogue au sein de l'entreprise. Nous sommes en train d'y travailler.

Par ailleurs, je veux générer de nouveaux revenus. Par exemple, je lance un label « Studio Radio France » : une partie des studios que nous rénovons va servir à une activité de production multimédia et d'excellence autour du son : enregistrement de musiques de film, de livres audio...

### **Voulez-vous toujours faire de France Culture la marque « ombrelle » d'une offre culturelle commune avec France Télévisions ou Arte ?**

Nous avons un projet de coopération sur un média social de la culture. Il doit permettre de diffuser plus largement les contenus culturels des différentes chaînes mais avec des formats innovants. Ce projet très ambitieux sera présenté dans les prochaines semaines.

### **Est-il pertinent de développer des matinales communes à France Bleu et France 3 ?**

Il s'agit d'une expérimentation sur deux antennes, nous ne modifions pas les grilles des 44 stations locales de France Bleu. Nous regarderons le retour du public. Nous cherchons à promouvoir une offre de proximité plus forte, sur la radio, le numérique et à la télévision. Nous allons également expérimenter des émissions politiques ou des captations communes d'événements culturels ou sportifs. Radio France a un réel intérêt à le faire pour développer son savoir-faire sur l'image, comme dans le projet Franceinfo.

### **Faut-il un pilotage commun à Franceinfo, qui associe notamment Radio France et France Télévisions ?**

En mettant en commun nos forces, nous avons réussi à créer un média leader sur le numérique. La gouvernance actuelle a permis ce succès. La chaîne de télévision, qui gagne déjà en audience, va continuer à progresser, nous y travaillons ensemble.

### **Le gouvernement souhaite une plate-forme numérique pour les jeunes : s'agit-il de fusionner Mouv' et Slash ?**

Ces propositions sont très différentes. Mouv', c'est une radio qui monte, la plus jeune du PAF français, avec une offre appuyée pour les cultures urbaines, de l'information et des débats. A France Télévisions, Slash est une offre numérique centrée sur les fictions. Ce n'est pas contradictoire, c'est complémentaire, il n'y a pas de nécessité à les fusionner mais des synergies à trouver. C'est coûteux de créer des marques nouvelles.

### **Radio France va-t-elle apporter ses contenus au projet de plate-forme de podcasts que souhaite lancer Mathieu Gallet ?**

L'entreprise créée par Mathieu Gallet s'inscrit dans le boom des podcasts. En tant que service public, nous devons rendre nos contenus accessibles, mais sans barrières tarifaires et sans abonnement. Cela dépendra donc des conditions offertes par son projet.

### **L'exécutif songe à mettre en place une présidence commune aux sociétés d'audiovisuel public, avec des services transversaux. Seriez-vous candidate ?**

Je fais confiance à l'actionnaire dans le choix de l'organisation pour les différentes sociétés. Celle-ci doit permettre de mettre en œuvre le projet de modernisation et de transformation demandé par l'Etat, de rester agile tout en réalisant les synergies nécessaires. Sur les services transversaux, tout dépendra des projets pour lesquels ils seront créés. Pour le reste, je suis concentrée sur ma fonction actuelle, qui est de diriger un groupe de radios en plein développement. C'est ma priorité.

Propos recueillis par [Alexandre Piquard](#) et [François Bougon](#)

**LE FIGARO – 17/09/2018**

**12 Jean-Michel Blanquer au Figaro : «Priorité au pouvoir d'achat des professeurs»**



**INTERVIEW - Le ministre annonce la suppression de 1800 postes dans l'Éducation nationale. Afin de compenser cette baisse, les chefs d'établissement pourront imposer plus d'heures supplémentaires aux enseignants.**

Édouard Philippe l'a annoncé: [4500 postes de fonctionnaires doivent être supprimés](#) en 2019. Alors que seuls 1600 postes ont été supprimés en 2018, il s'agit désormais d'accélérer le mouvement. Seuls ministères épargnés, l'Intérieur et la Justice, où seront créés respectivement 2000 et 1300 postes. L'enseignement scolaire ne pouvait être épargné par cette politique, puisqu'il constitue près de la moitié des effectifs de la fonction publique. Un sujet délicat pour Jean-Michel Blanquer. Assumer une diminution d'effectifs alors que le gouvernement assure régulièrement que l'éducation est «la première priorité budgétaire» et qu'il entend «mettre le paquet à l'école primaire» est malaisé. Le ministre annonce dans l'interview qu'il accorde au Figaro que 1 800 postes seront finalement supprimés dans son ministère. Afin de compenser cette baisse, les chefs d'établissement pourront imposer plus d'heures supplémentaires aux enseignants. Jean-Michel Blanquer réaffirme par ailleurs la priorité qu'il entend donner à l'école primaire, dans la continuité de ce qu'il avait commencé l'an dernier avec la division par deux des classes de CP et de CE1 en éducation prioritaire.

**LE FIGARO. - Le budget de l'Éducation nationale devrait augmenter de 850 millions d'euros en 2019, soit 1,7 %. C'est un peu plus que l'inflation... Est-ce suffisant pour tenir vos promesses?**

**Jean-Michel BLANQUER. -** Plus de 850 millions d'euros, hors augmentation de notre contribution aux pensions de l'État, c'est, évidemment, dans le contexte que nous connaissons, extrêmement important. C'est l'une des plus importantes augmentations au sein de l'État. Le budget 2019 s'inscrit pourtant dans un contexte d'effort général de l'ensemble des pouvoirs publics. Il faut donc dégager des priorités pour que ces moyens servent à une amélioration notable du service public. Nous voulons poursuivre le rééquilibrage en faveur de l'école primaire. En effet, curieusement, la France dépense moins que les autres membres de l'OCDE pour son école et davantage pour son collège et surtout son lycée. C'est irrationnel car beaucoup se joue dans les premières années de la scolarité. C'est ainsi que nous allons confirmer la priorité accordée à l'école primaire, dont une des plus fortes illustrations est l'investissement dans la mesure de dédoublement des classes de CP et CE1. Elle concernera 300.000 élèves par an à la rentrée 2019. Une autre grande priorité, c'est l'augmentation du pouvoir d'achat des professeurs. J'ai entamé le dialogue social sur le sujet. Nous avons une ambition à l'échelle du quinquennat, redonner aux professeurs une place centrale dans la société.

**Parmi les 4500 suppressions de postes prévues en 2019 dans la fonction publique, combien concerneront l'Éducation nationale?**

Au global le nombre de postes diminuera de 1800 l'an prochain, ce qui représente 0,2 % des emplois du ministère. Seuls le second degré et les services administratifs seront concernés. Le volume d'enseignement sera évidemment maintenu à travers le recours aux heures supplémentaires. De plus, les heures supplémentaires seront exonérées de cotisations salariales, donc plus rémunératrices pour les professeurs. En cas de nécessité locale une seconde heure pourra être imposée par le chef d'établissement comme c'était le cas avant les années 2000. Par ailleurs, dans les années à venir, grâce aux réformes que nous avons lancées à l'école primaire, les professeurs verront arriver en 6e des élèves maîtrisant mieux les savoirs fondamentaux. C'est aussi cela qu'ils attendent.

**Ils pourront donc être 35 par classe, comme c'est souvent le cas en classe de seconde, sachant qu'une augmentation démographique est attendue au collège?**

La réforme du lycée et du baccalauréat va nous permettre d'organiser différemment les classes. Nous n'aurons plus des séries littéraires à 15 élèves, et de l'autre côté, des classes scientifiques à 35. Avec les cours communs qui occuperont la moitié du temps des élèves, ces derniers seront mieux répartis. Il faut aussi déployer une offre d'options rationnelle dans les établissements. La réforme du lycée est un exemple typique de meilleure organisation des moyens.

**La réforme du lycée va donc vous permettre de faire des économies?**

Non, elle va nous permettre de faire mieux, avec des moyens à peu près comparables. Le mot rationalisation n'est pas un vilain mot. Aujourd'hui, tout un chacun peut constater que le lycée pourrait être mieux organisé. Cela n'est bon pour personne.

**Lorsque vous aurez supprimé tous les postes de professeurs qui ne sont pas devant élèves, où ferez-vous des coupes? L'Éducation nationale doit contribuer aux 50.000 suppressions de postes prévues d'ici à 2022 dans la fonction publique...**

L'arbre ne monte pas jusqu'au ciel. La France gagnerait beaucoup en ayant un débat public qui arrête de se focaliser sur les créations de postes. On ne peut pas fonder une politique sur les créations de postes. Le quinquennat Hollande montre que ce n'est pas une condition de réussite. Il n'y a jamais eu de corrélation entre créations de postes d'enseignants et augmentation du niveau des élèves. Les vrais sujets sont ailleurs et nous avons commencé à les traiter.

**Quel sort budgétaire réservez-vous à l'enseignement privé sous contrat?**

Je respecte avec beaucoup de rigueur la règle de répartition de 80 % pour le public et 20 % pour le privé dans les créations de postes, comme dans les suppressions.

**Aurez-vous davantage recours aux enseignants contractuels, qui représentent déjà 20 % des effectifs?**

Non. Tout d'abord, il est faux de dire que les contractuels représentent 20 % des enseignants: ils n'en représentent que 4 %. Vous incluez dans vos chiffres les contractuels non professeurs de l'Éducation nationale. Ensuite, la question des contractuels n'est pas liée au budget, mais principalement aux difficultés de recruter dans certaines disciplines. D'une certaine façon, les créations de postes, sans amélioration de la capacité à recruter, n'ont fait qu'amplifier le recours aux contractuels. La création de postes peut donc contribuer à dégrader la qualité. C'est un paradoxe du système auquel nous devons mettre fin.

**Qu'allez-vous faire pour moderniser le management poussiéreux de l'Éducation nationale?**

Je vous laisse la paternité de cet adjectif. J'ai été fier de souligner en cette rentrée la capacité de notre système à être réactif et accompagner, vite et bien, des réformes très importantes comme le dédoublement des classes ou la mesure «Devoirs faits». Ceci étant, il est évident que de grandes modernisations sont encore nécessaires. Nous voulons développer une gestion des ressources humaines de proximité pour mieux accompagner les personnels. La gestion des carrières ne peut pas

être purement mécanique. Aucune institution ne pratique les ressources humaines uniquement à l'aveugle. Notre dialogue social actuel doit permettre de définir un déroulement de carrière beaucoup plus personnalisé. Nous devons favoriser la prise en compte des responsabilités portées par un professeur. Au près des chefs d'établissement, plusieurs peuvent être dans des fonctions reconnues quand ils prennent en charge des sujets comme les langues vivantes, le numérique...

### **Allez-vous concrètement améliorer le remplacement des professeurs absents, qui alarme les parents, à chaque rentrée scolaire, surtout dans les collèges et lycées?**

Oui, c'est un sujet majeur pour les familles. L'un des enjeux est le remplacement des personnels absents par des professeurs du même établissement. Nous voulons aussi travailler sur l'organisation des temps de formation des enseignants pour les articuler avec les temps de présence devant les élèves. Cette articulation fera l'objet de discussions dans le cadre de l'agenda social.

### **Pourrait-on envisager d'augmenter les professeurs de maths? Cette profession n'attire pas les étudiants car elle est concurrencée par des métiers plus rémunérateurs...**

Ce n'est pas une piste pertinente que de vouloir différencier les salaires en fonction des disciplines. Cela nous mettrait dans des différences systémiques non souhaitables. En revanche, nous voulons faire un effort sur l'entrée en seconde carrière. Par exemple, un ingénieur qui se reconvertit comme enseignant, pourrait commencer sa carrière sur un traitement supérieur à celui d'un professeur débutant. L'autre enjeu est d'augmenter le nombre d'étudiants dans les filières mathématiques: c'est le sens du rapport Villani.

### **Une partie de la rémunération des professeurs de l'éducation prioritaire renforcée (REP+) comportera à l'avenir une part de variable. Cette petite révolution d'une rétribution au mérite pourrait-elle devenir un principe général?**

La prime REP+ (3 000 euros annuels supplémentaires, NDLR) est un bon exemple d'évolution gagnante pour tout le monde. Elle permet d'améliorer le pouvoir d'achat des professeurs et de rendre plus attractive l'éducation prioritaire. Nous travaillons sur les critères d'attribution d'une partie de cette prime car nous souhaitons déboucher sur une éducation prioritaire qui, au lieu d'indemniser la difficulté, stimule la réussite. Cela va de pair avec des contrats d'objectifs permettant de progresser. Quand l'équipe éducative y arrive, elle est récompensée par des droits de mutation plus forts, une prime plus importante... L'argent accordé par l'État à l'éducation prioritaire ne doit pas être dépensé pour pérenniser des situations, mais pour les améliorer.

**«Optimisation», «rationalisation» : une volonté politique qui refroidit les syndicats enseignants //**  
<http://premium.lefigaro.fr/actualite-france/2018/09/16/01016-20180916ARTFIG00140-optimisation-rationalisation-une-volonte-politique-qui-refroidit-les-syndicats-enseignants.php>

**Enseignants : avec les heures supplémentaires, le retour du «travailler plus pour gagner plus» //**  
<http://premium.lefigaro.fr/actualite-france/2018/09/16/01016-20180916ARTFIG00150-enseignants-avec-les-heures-supplementaires-le-retour-du-travailler-plus-pour-gagner-plus.php>

**Éducation nationale : l'inquiétante augmentation des contractuels //**  
<http://premium.lefigaro.fr/actualite-france/2018/09/16/01016-20180916ARTFIG00153-education-nationale-l-inquietante-augmentation-des-contractuels.php>

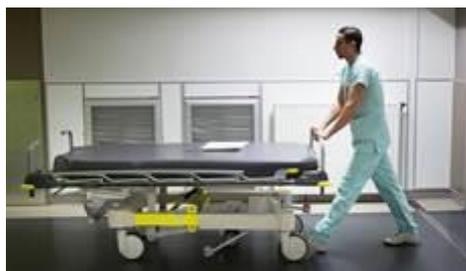
[Caroline Beyer](#) et [Marie-Estelle Pech](#)

**::: SOCIAL**

LES ECHOS – 17/09/2018

**13 Plan Santé : comment le gouvernement va redessiner la carte**

## hospitalière



**EXCLUSIF.** Le gouvernement souhaite ouvrir les hôpitaux locaux aux professionnels de santé libéraux pour rapprocher enfin la médecine de ville et l'hôpital. La carte hospitalière va ainsi être revue.

Redessiner la carte hospitalière, mais sans déclencher une tempête. C'est le pari que devrait faire Emmanuel Macron mardi, avec la présentation de son plan de transformation du système santé. Selon nos informations, le Président va annoncer la création d'un réseau d'établissements hospitaliers de proximité ouverts aux professionnels de santé de ville. Ces structures légères disposeront de lits. On pourra éventuellement s'y faire opérer de jour, y réaliser une radio ou une prise de sang, mais ils ne seront pas équipés de lourds plateaux techniques, contrairement aux hôpitaux de plein exercice.

Pour y parvenir, le gouvernement ne souhaite pas créer de nouveaux établissements, alors que le système hospitalier compte déjà bien plus de lits par habitant qu'en Allemagne. Il préfère reconvertir les hôpitaux de proximité, qui bataillent pour leur survie, pour le maintien d'une maternité ou d'un bloc opératoire. Mais 240 établissements, c'est bien peu pour mailler le territoire. Des unités dédiées aux besoins locaux pourraient aussi être ouvertes au sein d'hôpitaux plus grands, dans des CHU.

Cette restructuration nécessitera des moyens financiers. La ministre de la Santé Agnès Buzyn a plaidé pour un assouplissement de l'objectif de dépenses d'assurance-maladie l'an prochain, et pour que les tarifs hospitaliers ne baissent plus. Selon la Fédération hospitalière de France, la hausse du volume d'activité devrait rester inférieure à 1,5 % en 2018, [pour la deuxième année consécutive.](#)

### **Au service des médecins de ville**

Le gouvernement va donc mettre en oeuvre [la proposition formulée par le Haut conseil pour l'avenir de l'assurance-maladie](#), celle de créer des « établissements de santé communautaires ». Ces structures de premier [recours](#), il en faudrait 550 à 600 idéalement, doivent selon le HCAAM être mises au service des médecins de ville et s'intégrer aux filières de soins locales, médecine générale, gériatrie, soins de suite, prévention tabac ou obésité, médecine infantile et scolaire... Pilotées par les acteurs de terrain, elles auraient trois missions : limiter le recours non-pertinent à l'hôpital, organiser les sorties d'hospitalisation, faciliter la permanence et la continuité des soins sur leur bassin de vie.

Dans ce schéma, ce sont les « communautés professionnelles territoriales de santé » (CPTS) créées par la loi Touraine de 2015 qui prennent le pouvoir à l'échelle locale pour organiser et garantir l'accès aux soins - un rôle aujourd'hui largement dévolu à l'hôpital, vers lequel on se tourne quand il n'y a plus de solutions en ville. Mais les quelque 200 CPTS créées à ce jour sont encore « *très largement virtuelles* », selon Jacques Battistoni, le président de MG France, car elles sont peu nombreuses, hétérogènes, et manquent de moyens.

Cette faiblesse risque de compromettre le renversement de perspective. Car que pèse localement une CPTS encore embryonnaire face à un CHU ? De plus, les futurs établissements communautaires devraient rester inscrits [dans les groupements hospitaliers de territoire](#) (GHT), pilotés par les grands établissements. Autrement dit, la gouvernance des nouveaux établissements, même partagée, devrait rester marquée de l'empreinte puissante des hôpitaux.

Solveig Godeluck

LE PARISIEN – 15/09/2018

## **14 La téléconsultation médicale remboursable débute ce samedi : mode d'emploi**



Prévue et expérimentée sur certains territoires depuis 2010 (ici à Beauvais, dans l'Oise), la téléconsultation médicale remboursable entre en vigueur partout en France 15 septembre. Centre hospitalier de Beauvais

**Le remboursement par l'assurance maladie des consultations médicales à distance était attendu de longue date. Ces consultations devront répondre à des conditions très précises.**

C'est une petite révolution dans les usages de la santé. Les Français vont pouvoir [consulter un médecin à distance](#) par vidéoconférence en étant assurés d'être pris en charge par l'assurance maladie et leur complémentaire santé. Cette généralisation du [recours à la télémédecine](#) est l'aboutissement d'un long processus d'expérimentations dans certains territoires et de négociations entre les syndicats de médecins et l'assurance maladie. Elle est prévue depuis... 2010 et devrait rapporter 2,2 milliards d'euros d'ici 2020.

Le dispositif qui entre en application est plutôt contraignant mais un des plus généreux d'Europe car il ne laisse, en théorie, pas de reste à charge au patient disposant d'une complémentaire santé.

Depuis l'annonce de ce remboursement, les plates-formes offrant ce service et cette technique prolifèrent. Il est vrai qu'[on attend beaucoup de la télémédecine](#), notamment pour contrer les déserts médicaux et réduire les renoncements aux soins liés aux délais d'attente.

### **Qui peut téléconsulter ?**

N'importe quel patient, dès lors que le médecin contacté donne son accord. Certains cas nécessitent en effet un examen physique du patient (douleurs abdominales, urgences...). Pour téléconsulter, il faudra avoir vu son médecin traitant dans les douze mois précédents afin de garantir un bon suivi médical.

Deux exceptions au respect du parcours de soins sont néanmoins prévues : les moins de 16 ans et la consultation de spécialistes peu disponibles, tels que gynécologues, ophtalmologues, stomatologues, chirurgiens-dentistes, psychiatres et pédiatres. Enfin, la téléconsultation hors parcours de soins est possible si vous n'avez pas déclaré de médecin traitant ou si votre praticien habituel est indisponible. Attention : la téléconsultation n'est pas un service d'urgences.

### **Quels praticiens ?**

Les praticiens ouverts à cette téléconsultation seront forcément inscrits à l'Ordre des médecins, généralistes ou spécialistes. Ils pourront être libéraux, hospitaliers ou salariés de centres de santé, de complémentaires santé ou de plates-formes.

### **Quelles sont les conditions ?**

La loi prévoit que la téléconsultation remboursable devra être assurée sur rendez-vous et impérativement en visioconférence, sur ordinateur, tablette ou smartphone, cabines équipées... via un système sécurisé pour protéger les données transmises et garantir la confidentialité. Un compte-rendu de consultation devra être remis en fin de communication. Ainsi que, si besoin, une prescription électronique (elle peut aussi être adressée à la pharmacie désignée).

### **Quel prix, quel paiement ?**

Assurance maladie et syndicats de médecins se sont entendus en juin sur une grille de rémunération qui coïncide, pour l'essentiel, avec celle des consultations en cabinet : 25 € pour un généraliste de secteur 1 (en métropole), les spécialistes de secteur 2 pouvant appliquer un dépassement. Le téléconsultant pourra être réglé, précise l'assurance maladie, par chèque, virement, ou carte bancaire.

Il devra faire le tiers payant pour la part prise en charge par l'assurance maladie : 70 % des 25 €, par exemple, mais 100 % pour les personnes en affection longue durée et autres bénéficiaires de la prise en charge intégrale. Une feuille de soins sera adressée au patient pour que sa complémentaire santé puisse rembourser les 30 % de reste à charge qu'il aura réglé. Un flou subsiste sur l'usage de la carte vitale, que le médecin ne pourra insérer dans son lecteur.

L'assurance maladie indique que c'est le médecin traitant qui devra fournir les données au téléconsultant, mais certaines plates-formes demandent déjà ces informations.

### **Déjà une dizaine de plates-formes**

D'abord créées pour rendre un service supplémentaire aux patients en offrant des « téléconseils » non remboursés ou pris en charge par un tiers, [les plates-formes se sont multipliées](#) depuis l'annonce d'une prise en charge par l'assurance maladie. Sécurisées, conformément à la loi, elles sont souvent accessibles 24/24.

**Qare**, soutenue par Axa, est basée sur le principe de l'abonnement : 29 €/mois pour une personne, 49 € pour toute la famille, ce qui donne droit à des vidéos consultations en moins de cinq minutes, en illimité, avec livraison de médicaments. L'offre est sans engagement.

**Livi**, qui inaugure son service ce samedi, compte vingt médecins salariés. Il a choisi le mobile comme interface : il faut donc télécharger son application. « Le smartphone est plus souple que l'ordinateur, le médecin peut demander au patient de lui montrer une blessure mal placée, d'utiliser son flash pour mieux voir... », explique-t-on chez l'opérateur.

**Hellocare** est déjà à l'œuvre et revendique 10 000 patients. Jusqu'à aujourd'hui, le généraliste se paie 20 €, le pédiatre ou dermatologue 25 €, le sexologue 45 €. Mise en relation annoncée « en moins de deux minutes », 7/7 J et 24/24 heures.

**Feelae**, dont le siège est à Clermont-Ferrand (Puy-de-Dôme), s'utilise via une application mobile à télécharger. Nouvelle venue, elle propose la gratuité des appels jusqu'au 31 décembre.

**MédecinDirect** propose depuis 2010, via des complémentaires santé et des entreprises partenaires, [des conseils avant consultation ou un deuxième avis](#), par mail ou par téléphone. Réponse sous 12 heures.

**Medicitus**, créée en juin dernier, met en relation des médecins de ville, au tarif opposable (25 € généraliste, 30 € le spécialiste). Sa particularité tient au fait que pour accéder à son fichier, il faut s'abonner pour 5 € par mois.

**Toktokdoc**, créée en 2016, est une application strasbourgeoise qui se distingue par le fait qu'elle s'adresse aux pensionnaires des Ehpad, établissements pour personnes âgées.

**Idomed**, créée en 2016 également, vise les personnes qui ne peuvent se déplacer et s'appuie sur les infirmiers pour organiser les téléconsultations depuis le domicile du patient. L'infirmier dispose sur sa tablette d'une application pour être connecté en visioconférence avec le médecin, ainsi que d'un stéthoscope connecté.

**Helloconsult** est une émanation de Direct Médica, société experte en relations patients/professionnels. La plate-forme permet de prendre un rendez-vous pour une consultation chez un médecin de ville ou pour une téléconsultation (25 € pour 20 minutes) ou encore d'adresser une question (15 € le conseil). Elle sera mise en ligne d'ici quelques semaines.

### COMMENT ÇA SE PASSE CHEZ NOS VOISINS ?

Hormis l'Autriche et la Belgique qui interdisent le diagnostic à distance, une dizaine de pays européens permettent déjà à leurs patients de téléconsulter. Au Danemark, la téléconsultation de 20 € est totalement prise en charge, comme en Suède pour les jeunes en-dessous de 20 ans. Au-delà, elle coûte 62 € (650 couronnes), dont 23,85 € de reste à charge.

La Grande-Bretagne pratique la gratuité totale dans le public, tandis que dans le privé la consultation à distance coûte de 75 à 315 €, entièrement à la charge du patient. L'Allemagne ne propose aucune prise en charge des 30 à 40 € de téléconsultation, mais certaines complémentaires couvrent tout ou partie des frais.

Au Portugal, le système relève du privé et les coûts, de 20 à 30 €, sont à la charge du patient. En Espagne, où le service est également privé, quelques complémentaires remboursent une partie des frais.

Daniel Rosenweg

## ::: POLITIQUE

LE FIGARO – 17/09/2018

### 15 Assemblée nationale : bataille au sein de LaREM pour décrocher la tête du groupe



**Dix députés de LaREM sont candidats pour remplacer Richard Ferrand à la présidence du groupe majoritaire.**

Se dirige-t-on vers une bataille interne au sein de [La République en marche](#)? Pour un groupe qui ne cesse de vanter son unité, l'idée semble étonnante. Pourtant, après [l'élection de Richard Ferrand à la](#)

[présidence de l'Assemblée nationale](#), les appétits s'aiguisent pour prendre la tête du groupe majoritaire. Pas moins de dix candidats figurent sur la liste de départ pour une élection interne prévue mardi. Même si des favoris se dégagent, aucun ne semble s'imposer naturellement. Au coude-à-coude, tous cherchent à défendre leurs propres qualités.

[Laetitia Avia, première candidate déclarée](#), peut faire valoir sa casquette de porte-parole du mouvement présidentiel. Ancienne avocate, elle est souvent perçue comme une des figures de la société civile qui a su faire sa place en politique. Son entretien dans [Le Monde le 11 septembre](#) où elle assurait que son «profil» allait «permettre de rassembler les différentes sensibilités» a cependant été critiqué au sein de LaREM. Beaucoup jugent plus sage que la campagne se déroule en interne pour ne pas laisser transparaître d'éventuelles divisions.

Une consigne actée par le bureau interne du groupe... mais partiellement respectée. Dimanche, [Brigitte Bourquignon](#), candidate et figure de la sensibilité sociale du groupe, a vanté dans *Le Journal du dimanche* son «expérience du monde associatif et politique». «Un atout pour faire mûrir tous les talents dont regorge le groupe», a-t-elle assuré.

### Candidatures à rallonge

Parmi les autres poids lourds du groupe majoritaire qui tentent leur chance: [Gabriel Attal](#) et [Amélie de Montchalin](#). Le premier, propulsé dès le début de son mandat sur le devant de la scène médiatique, devrait vanter sa jeunesse (29 ans) au nom du renouvellement. Comme Laetitia Avia, il a aussi l'expérience de porte-parole du mouvement La République en marche. La deuxième est également une des révélations de la société civile, se démarquant notamment pour sa rigueur sur les sujets économiques.

Candidat de dernière minute en se déclarant jeudi soir (la date limite), [Gilles Le Gendre](#) pourra lui mettre en avant son poste de vice-président du groupe.

Face au nombre de candidatures à rallonge, certains députés de second plan de LaREM ont vu une opportunité à saisir. À l'image notamment de Bruno Bonnell, entrepreneur et forte tête du groupe, ou de Roland Lescure, président de la commission des affaires économiques. Trois autres députés quasi inconnus en macronie - Perrine Goulet, Jean-Charles Colas Roy, Rémy Rebeyrotte - ont également voulu tenter leur chance.

### Qui sont les dix macronistes qui veulent diriger les députés LaREM après Ferrand ? //

<http://premium.lefigaro.fr/politique/le-scan/2018/09/14/25001-20180914ARTFIG00308-qui-sont-les-dix-macronistes-qui-veulent-diriger-les-deputes-larem-apres-ferrand.php>

### [Pierre Lepelletier](#)

## L'OPINION – 17/09/2018

### 16 De quoi le progressisme de Macron est-il le nom?



## A l'approche des européennes, Emmanuel Macron veut doter son camp d'un nouveau corpus idéologique, le progressisme, qu'il oppose au nationalisme. Dans une interview à l'Opinion, Marcel Gauchet juge ce concept « attrape-tout »

Lors de la conférence de presse de rentrée de La République en Marche, le 14 septembre, son délégué général, Christophe Castaner, a annoncé que le 20 octobre se tiendra à Paris un grand événement afin de « revisiter l'identité du progressisme pour développer notre corpus idéologique ». Depuis plusieurs mois, le chef de l'Etat ne cesse d'employer ce terme. A l'occasion des élections européennes du 26 mai 2019, il veut installer un nouveau clivage : progressistes contre nationalistes. Dans la classe politique, le mot s'est déjà imposé

C'est Nathalie Loiseau, la ministre déléguée aux Affaires européennes qui tweete après les législatives en Suède: «Le résultat des élections montre qu'il n'y a aucune fatalité à la victoire des extrêmes en Europe. L'avenir est aux progressistes.» C'est Nadine Morano, qui s'exprime sur le même réseau après le vote par le Parlement européen d'une procédure à l'encontre de Viktor Orbán : «Je serai toujours du côté des dirigeants européens qui défendent la souveraineté de leur nation et protègent nos frontières. Je m'opposerai à ceux qui se revendiquent progressistes et laissent notre continent submergé par une immigration illégale».

Deux tweets, deux camps différents, mais un même adjectif : progressistes. Dans la classe politique française, le mot s'est imposé en quelques mois, remis dans le débat par Emmanuel Macron.

Avant même d'être élu Président, celui-ci maniait déjà le concept avec dextérité. En Europe, « le clivage se situe aujourd'hui entre partisans de l'ouverture et tenants de la fermeture, écrivait-il dans [Révolution, son livre-programme, paru en novembre 2016](#). Réformistes et progressistes, nous devons assumer la société d'ouverture et le choix de l'Europe ». Il est vrai que la notion de progressisme était déjà en vogue. Dès octobre 2014, [Manuel Valls proposait, dans une retentissante interview à L'Obs](#), d'en « finir avec la gauche passéiste » et défendait « un nouveau compromis entre toutes les forces progressistes du pays ».

A l'approche des élections européennes, le terme fait un retour en force dans le discours macroniste. [Le scrutin de mai prochain, a prévenu le chef de l'Etat le 10 juillet dans son discours devant le Congrès à Versailles, sera un affrontement entre « progressistes et nationalistes »](#).

Mais qu'est-ce que le progressisme ? Durant la guerre froide, le camp communiste se définissait comme « progressiste ». Khroutchev parlait de Staline comme du « phare et guide de l'humanité progressiste ». Après 1945, tous ceux qui soutenaient l'URSS stalinienne, y compris à l'Ouest, faisaient partie du camp « progressiste », par opposition au camp « réactionnaire », côté américain... Au lendemain du printemps de Prague, le terme est tombé en désuétude sur le continent européen. Et il reste connoté. « C'est un mot de gauche », estime le député MoDem Jean-Louis Bourlanges, qui voit dans l'usage qu'en fait Emmanuel Macron le souhait « qu'on n'identifie pas sa politique à une politique libérale ».

**Corpus.** La République en marche, le parti du Président, a décidé, à l'approche du premier scrutin du quinquennat, de conceptualiser ce « débat un peu creux entre progressistes et nationalistes », selon les termes d'un ministre. Christophe Castaner, délégué général du mouvement, a demandé au politologue Zaki Laïdi, professeur à Sciences Po, de travailler sur l'idée de progressisme européen. Une convention sera organisée par LREM le 20 octobre. L'enjeu est d'abord, en donnant du contenu au concept, de démontrer que le clivage gauche-droite ne structure plus le paysage européen.

« Le progressisme intègre trois paramètres, détaille Zaki Laïdi : 1. L'épuisement de la social-démocratie, avec laquelle il partage des valeurs d'émancipation et d'égalité. 2. Les angles morts du néo-libéralisme, qui sont le rapport aux inégalités, à l'environnement et le fait national, qui résiste. 3. Les impasses du populisme, qui ne peut déboucher que sur un pouvoir autoritaire, comme on le voit avec Maduro au Venezuela ou Orbán en Hongrie ».

Le projet progressiste, poursuit le politologue, « doit partir de ces trois paramètres pour atteindre trois objectifs. 1. Réaliser la promesse égalitaire, en partant du principe qu'il faut donner plus à ceux qui ont le

moins, tout en sachant que la redistribution des ressources monétaires ne suffit pas. 2. Lutter contre les inégalités en les combattant en amont à l'école, mais aussi à travers l'accès à la formation. 3. Asphyxier le populisme, en opposant à l'ethnonationalisme l'esprit républicain et en jouant la carte de l'Europe souveraine. ».

«**Moderniste**». Cette manœuvre macroniste peut-elle vraiment restructurer le paysage politique ? « Emmanuel Macron réduit cette notion à quelque chose proche du libéralisme, c'est-à-dire la libération des forces économiques et jouissives. C'est assez cohérent avec son projet et cela ne fait donc pas ficelle de communication. Mais c'est un clivage qui fonctionne mieux au second tour d'une élection », estime le politologue Jérôme Sainte-Marie. Pour l'essayiste libéral Nicolas Baverez, le clivage progressistes versus nationalistes est « la pire des approches, car derrière le progressisme, les gens mettront le conservatisme, l'absence de changement, l'impuissance face à l'immigration, soulignait-il sur [lenouvelespritpublic.fr](http://lenouvelespritpublic.fr) le 9 septembre. Et derrière les nationalistes, ils mettront les nations, la volonté d'agir, de contrôler les frontières et l'immigration. Si on veut faire un référendum sur ce thème-là, je peux déjà vous donner le résultat: les nationalistes l'emporteront ».

Même dans le camp présidentiel, tout le monde n'est pas convaincu. « Le progressisme, c'est une idée vieillotte, juge Jean-Louis Bourlanges. Le progressisme est à l'avenir ce que le formica est au teck. » L'aile droite de la majorité emploie peu également un terme, qui ne lui parle pas spontanément. Edouard Philippe ne l'a ainsi pas repris [lors de son discours devant les parlementaires LREM à Tours, le 11 septembre](#), quand il a tenté de définir le projet macroniste et dramatisé sa présentation les européennes.

D'ores et déjà, les opposants à Emmanuel Macron tentent eux de ne pas se laisser enfermer dans ce nouvel étiquetage. « Ceux qui se présentent comme les progressistes ressemblent le plus souvent à des modernistes. Qu'ils s'appellent Jack Lang, Bertrand Delanoë ou Marlène Schiappa, ils aiment ce qui est neuf, ce qui change, 'ce qui bouge'. Le clivage entre ces modernistes qui adhèrent spontanément au changement, parfois jusqu'à la caricature, et les conservateurs qui le regardent non pas avec hostilité mais avec prudence, existe. Il est souvent une facette du clivage gauche-droite », estime [le LR Maël de Calan](#) dans son livre *La tentation populiste*.

A droite de la droite, Marine Le Pen, elle, préférerait installer un affrontement entre « mondialistes et nationaux ». « Ça fait très ancien monde, le progressisme, ironise la présidente du RN. Macron n'est pas progressiste, il est régressiste: il met en place une politique où les droits des Français régressent, alors que les droits des clandestins progressent. Le chômage progresse, la dette progresse, l'insécurité progresse, l'immigration progresse... Si c'est ça, être progressiste ! » Avantage ou inconvénient, c'est le problème avec les mots-valises : chacun peut y mettre ce qu'il veut.

**Marcel Gauchet, Directeur d'études à l'Ecole des hautes études en sciences sociales (EHESS) et rédacteur en chef de la revue *Le Débat* : « Le progressisme est une notion incapable de définir une identité solide » // <https://www.lopinion.fr/edition/politique/marcel-gauchet-progressisme-est-notion-incapable-definir-identite-162169>**

[Nathalie Segaunes](#) et [Ludovic Vigogne](#)

**::: INTERNATIONAL**

**LE FIGARO – 17/09/2018**

## 17 L'Arménie en quête d'investisseurs français



### **Le pouvoir issu de la « révolution de velours » prétend lutter contre la corruption et les monopoles.**

«L'Arménie a d'excellentes relations avec des grands pays influents et leurs dirigeants, mais ça ne s'est jusqu'à présent jamais traduit en relations économiques.» Ce constat lucide est dressé par Tigrant Avinian, le vice-premier ministre arménien. Diplômé d'une université britannique, passé par la banque d'affaires, l'homme désormais chargé des réformes économiques de son pays n'a que 29 ans. Il accompagnait vendredi à Paris le premier ministre Nikol Pachinian, reçu par Emmanuel Macron. [Élu en mai par les députés, Nikol Pachinian a été porté au pouvoir par la «révolution de velours»](#), un soulèvement populaire qui a mis un terme à dix ans de pouvoir du président Serge Sarkissian.

Tigrant Avinian voit sa jeunesse comme un avantage «pour prendre des décisions courageuses». Et il en faudra pour transformer un pays miné par la corruption, une plaie dénoncée par les investisseurs étrangers. Le vice-premier ministre le reconnaît sans détour: la tâche qui lui prend «le plus de temps et d'énergie» est la réforme de la gouvernance du pays qui comprend «la lutte contre la corruption et les monopoles». Le nouveau pouvoir veut écrire sur une feuille blanche. À cet effet, explique le vice-premier ministre, les entreprises étrangères présentes en Arménie ont été informées qu'elles ne seraient pas poursuivies pour des délits de corruption

Quand on lui demande ce qui caractérise l'économie de son pays, Tigrant Avinian évoque un sentiment de vide. Pas très engageant. Mais cela signifie «un potentiel de croissance immense». Problème: comment un si petit marché - moins de 3 millions d'habitants - peut-il attirer les investisseurs? Le jeune dirigeant fait valoir la position stratégique de l'Arménie. Le pays fait partie de l'Union économique eurasiatique, la zone de libre-échange formée de la Russie, du Kazakhstan, de la Biélorussie et du Kirghizstan. Il peut donc ouvrir la porte à des exportateurs vers un marché de près de 200 millions d'habitants. Autre atout géographique: l'Arménie, borde, sur son flanc sud, l'Iran. Mais compte tenu de la puissance des sanctions américaines contre les entreprises commerçant avec l'Iran, il ne sera pas forcément aisé de faire valoir l'Arménie comme porte d'entrée vers le régime des mollahs.

### **Macron à Erevan**

C'est surtout sur son capital humain que mise le petit pays du Caucase. «Savez-vous que la bombe atomique soviétique a été créée en Arménie? Et que 25 % de l'électronique militaire de l'URSS était produite chez nous?», interpelle Tigrant Avinian. La main-d'œuvre - bon marché, un cadre moyen peut coûter 1000 euros par mois toutes charges comprises selon un homme d'affaires - est restée bien formée.

Le secteur de la «tech» est en «croissance exponentielle», assure le responsable politique. Synopsys, entreprise de la Silicon Valley, 3 milliards de dollars de chiffre d'affaires a, par exemple, installé un centre de recherche et développement d'un millier de personnes. Le pays investit dans l'éducation des jeunes comme en témoigne l'école Tumo, qui forme gratuitement aux métiers du Web. Anne Hidalgo, séduite par le concept lors d'une visite à Erevan, a même décidé d'ouvrir une école Tumo à Paris. Enfin, comme dans d'autres petits pays enclavés, la main-d'œuvre est polyglotte: russophone, de plus en plus anglophone et souvent encore francophone. C'est d'ailleurs Erevan qui accueillera, le 10 octobre 2018, le prochain sommet de la Francophonie, en présence d'Emmanuel Macron et du Canadien Justin

Trudeau, parmi d'autres dirigeants. Les autorités profiteront de cette occasion de médiatisation de leur pays pour organiser un forum d'affaires, afin d'attirer les investisseurs francophones.

[Fabrice Nodé-Langlois](#)

## LES ECHOS – 17/09/2018

### **18 Donald Trump finalise sa nouvelle salve de tarifs douaniers contre la Chine**



Selon le « Wall Street Journal », l'administration Trump se dirigerait vers des taxes de 10 %, plutôt que le chiffre de 25 % qui avait été évoqué au mois d'août.

**+ VIDEO. Selon le « Wall Street Journal », Washington va taxer 200 milliards de dollars supplémentaires d'importations, à hauteur de 10 %. Ce qui pourrait remettre en cause les négociations prévues à la fin du mois.**

C'est une nouvelle menace qui se précise pour la Chine. Selon le [« Wall Street Journal »](#), Donald Trump envisage de taxer 200 milliards de dollars supplémentaires d'importations chinoises, confirmant les informations de Bloomberg parues vendredi. La Maison-Blanche pourrait annoncer sa décision en début de semaine, juste avant la reprise des négociations commerciales, prévue le 27 septembre.

Selon le quotidien américain, l'administration Trump se dirigerait toutefois vers des taxes de 10 %, plutôt que le chiffre de 25 % qui avait été évoqué au mois d'août. Ce serait là la conséquence de la consultation publique qui s'est achevée la semaine dernière, et durant laquelle de nombreuses entreprises américaines ont fait part de leur mécontentement. D'autant que les nouveaux tarifs pourraient entrer en application au quatrième trimestre, durant la période des fêtes, la plus intense pour les commerçants américains...

#### **Négociations avortées ?**

Donald Trump pourrait néanmoins faire passer les taxes à 25 % s'il considère que Pékin ne fait pas preuve de bonne volonté au cours des négociations et que les exigences américaines en matière de politique économique ne sont pas remplies.

La Maison-Blanche n'a pas confirmé ces informations. Sa porte-parole, Lindsay Walters, s'est contentée de préciser : « *Le président a été clair : lui et son administration continueront de prendre des mesures face aux pratiques commerciales injustes de la Chine. Nous encourageons la Chine à répondre aux préoccupations de longue date soulevées par les Etats-Unis.* »

Si elle se confirmait, la décision américaine pourrait remettre en cause les négociations, alors que Pékin a prévu d'envoyer à Washington [son vice-Premier ministre Liu He](#) négocier avec le secrétaire au Trésor, Steve Mnuchin. L'empire du Milieu pourrait, en outre, prendre des mesures de rétorsion contre les produits américains.

#### **Des biens de consommation**

Ces taxes sur 200 milliards de dollars d'importations supplémentaires viendraient s'ajouter à celles sur 50 milliards de produits, entrées en vigueur en juillet. Au contraire de la première salve, elles pourraient toucher des biens de consommation courants et entraîner une hausse des prix pour les consommateurs américains. Seraient concernés, entre autres, des produits électroniques, des fruits de mer, des vélos...

Mais l'escalade pourrait continuer. La semaine dernière, [Donald Trump s'était déjà projeté vers de nouvelles sanctions](#) . Il avait affirmé qu'en plus des 200 milliards, il restait encore 257 milliards de dollars d'importations chinoises à taxer. Ce qui reviendrait à taxer la totalité des produits chinois entrant chaque année aux Etats-Unis.

**Vidéo :** <https://www.lesechos.fr/monde/etats-unis/0302259427400-donald-trump-finalise-sa-nouvelle-salve-de-tarifs-douaniers-contre-la-chine-2205407.php>

**Pékin cherche à amadouer les banquiers de Wall Street //**

<https://www.lesechos.fr/monde/chine/0302261705899-pek-in-cherche-a-amadouer-les-banquiers-de-wall-street-2205453.php>

**Nicolas Rauline**

Vous souhaitant une bonne journée.

Bien à vous,

**Elena NATALITCH**

Chargée de Communication

251, bd Pereire - 75852 PARIS Cedex 17

Tél. : 01 40 55 12 43

Fax : 01 40 55 12 40

[elena.natalitch@medef-idf.fr](mailto:elena.natalitch@medef-idf.fr)

[www.medef-idf.fr](http://www.medef-idf.fr)

<https://www.facebook.com/medef.idf>



Mouvement des Entreprises de France  
**MEDEF Ile-de-France**

**CAP** **IDF**

LE MOIS DE  
LA POLITIQUE



PAGE 25  
**TONY  
ESTANGUET**  
PRÉSIDENT  
DE PARIS  
2024

DOSSIER  
LES JOUS OLYMPIQUES

64